

CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT

2018

**SEANCE
DU 22 NOVEMBRE 2018**

COMPTE RENDU DE LA SEANCE

**Première partie - Procès-verbal
Deuxième partie - Compte rendu sténographique**

CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT

(Elections du 14 octobre 2018)

(Mise à jour au 22.11.2018)

DISTRICTS ET CANTONS	NOMS ET PRENOMS	DOMICILES
ATH (ATH, BELOEIL, CHIEVRES, ENGHEN, FLOBECQ, FRASNES-LEZ-ANVAING, LESSINES)	HUSTACHE, Serge DELFANNE, Carine GOSSELAIN, Valéry FONTAINE, Julie BRASSART, Oger	ELLEZELLES MAINVAULT FRASNES-LEZ-ANVAING ENGHEN LESSINES
BOUSSU (BOUSSU, DOUR, FRAMERIES, LENS)	LEPINE, Jean-Pierre BRICQ, Jeremy HUART, Martine DUPONT, Philippe BATISTINI, Muriel LENFANT, Etienne URBAIN, Jean-Pierre	QUAREGNON BAUDOUR COLFONTAINE HONNELLES SARS-LA-BRUYERE LENS AUDREGNIES
CHARLEROI	MASSIN, Eric GRECO, Isabella AKTAS, Ayse CAREME, Mauricette JADOUL, David DEVILERS, Fabienne PARMENTIER, Luc VANDENAMEELE, Luc	MONTIGNIES-SUR-SAMBRE CHARLEROI MONT-SUR-MARCHIENNE DAMPREMY MONTIGNIES-SUR-SAMBRE CHARLEROI MONTIGNIES-SUR-SAMBRE CHARLEROI
CHATELET	LORAND Francis LEFEVRE, Patrick DECHAINOIS, Fernand CORNU, Christophe	FLEURUS FARCIENNES LOVERVAL COURCELLES
FONTAINE-L'EVEQUE (FONTAINE-L'EVEQUE, PONT-à-CELLES)	SAHLI, Mourad MEIRE, Laurence LEMMENS, André CRUCKE, Julie	PIETON COURCELLES LES BONS VILLERS SOUVRET

DISTRICTS ET CANTONS	NOMS ET PRENOMS	DOMICILES
----------------------	-----------------	-----------

LA LOUVIERE
(BINCHE, LA LOUVIERE)

CAPOT, Fabienne
FACCO, Giorgio
WATERLOT, Gérard
MARCQ, Isabelle
PARMENTIER, Eddy
DELL'AERA, Giovanni

LA LOUVIERE
MORLANWELZ
HOUDENG GOEGNIES
BINCHE
ESTINNE-AU-MONT
MORLANWELZ

MONS

LAFOSSE, Pascal
MEURANT, Angélique
HOCQUET, Catherine
PREVOT, Laurette

MONS
JEMAPPES
NIMY
GHLIN

SOIGNIES
(LE ROEULX, SENEFFE
SOIGNIES)

BOITTE, Marc
RENARD, Fabienne
SAUVAGE, Damien
VICAIRE, Albert

MANAGE
ECAUSSINES-D'ENGHIEN
MIGNAULT
SENEFFE

THUIN
(ANDERLUES,
BEAUMONT, CHIMAY,
MERBES-LE-CHATEAU,
THUIN)

GUILLAUME, Jean-Jacques
SOBRY, Rachel
BISET, Marine
LAVAUUX, David

SIVRY-RANCE
MOMIGNIES
RANCE
ERQUELINNES

TOURNAI
(ANTOING, CELLES,
COMINES-WARNETON,
ESTAIMPUIS, LEUZE-EN-
HAINAUT, MOUSCRON,
PERUWELZ, TOURNAI)

DE RODDER, Dorothée
FARVACQUE, Guillaume
DEPLUS, Nathalie
BOITE, Armand
PECQUEREAU, Michel
LESNE, Philippe
DEPREST, Véronique
AUBERT-VERHELLE, Brigitte
DESBUQUOIT, Marie-Eve

MONT-SAINT-AUBERT
DOTTIGNIES
PERUWELZ
MAULDE
VELAINES
ENGHIEN
TOURNAI
MOUSCRON
WARNETON

BUREAU DU CONSEIL PROVINCIAL

-

COMPOSITION DU BUREAU

-

Président : M. LEPINE, J-P. de 15 heures 20 à 15 heures 30.
M. BOITE, A. de 15 heures 30 à 16 heures 55.

Vice-Présidente : Mlle CAREME, M. de 15 heures 20 à 15 heures 40.
Vice-Présidents : MM. LEPINE, J-P., PARMENTIER, L. de 15 heures 40 à
16 heures 55.

Secrétaires : MM. SAUVAGE D., PARMENTIER L. de 15 heures 20 à 15 heures 40.
M. BOITTE, M., Mme MEIRE, L. de 15 heures 40 à 16 heures 55.

Chefs de groupe : Mme. DE RODDER D., MM. GOSSELAIN, V., LESNE, Ph.,
LAVAUX, D., VANDENAMEELE L.

-

COLLEGE PROVINCIAL

-

M. HUSTACHE, Serge, Président.

Mme CAPOT Fabienne,
Mme DEVILERS Fabienne,
M. LAFOSSE Pascal,
M. MASSIN Eric,
Membres.

M. Tommy LECLERCQ, Commissaire du Gouvernement wallon.

M. MELIS Patrick, Directeur général provincial.

-

CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT

-

SEANCE

-

Première partie : PROCES-VERBAL OFFICIEL

CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT

-

SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2018

-

Les travaux débutent à 15 heures 20.

COMPOSITION DU BUREAU ET DE L'ASSEMBLEE

-

Le Bureau est occupé par M. LEPINE J-P, Président de 15 heures 20 à 15 heures 30 et par M. BOITE, A., de 15 heures 30 à 16 heures 55 ;
MM. SAUVAGE et PARMENTIER L., Secrétaires de 15 heures 20 à 15 heures 40 et par M. BOITTE M. et Mme MEIRE L., de 15 heures 40 à 16 heures 55.

53 membres sont présents.

Excusés :

Mme : MEURANT.

M. : BRASSART.

OUVERTURE DE LA SEANCE

-

M. le PRESIDENT informe l'Assemblée que par sa note du 15 novembre 2018, reproduite ci-dessous, il a convoqué le Conseil provincial du Hainaut, le 22 novembre 2018 à 15 heures, conformément à l'article L2212-11 du Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation.

« MONS, le 15 novembre 2018

Madame la Conseillère,
Monsieur le Conseiller,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le **Conseil provincial se réunira le jeudi 22 novembre 2018, à 15 heures, au Gouvernement provincial du Hainaut, rue Verte, 13, à MONS.**

Je vous prie de considérer la présente comme convocation à cette séance dont vous trouverez, ci-contre, l'ordre du jour.

Veillez agréer, Madame la Conseillère, Monsieur le Conseiller, l'expression de ma considération très distinguée.

(s) Jean-Pierre LEPINE.
Président du Conseil provincial. »

**Annexe à la lettre de convocation de Mme la Présidente
du 15 novembre 2018**

CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT

SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2018

ORDRE DU JOUR DETAILLE

SEANCE PUBLIQUE

- Election du Président du Conseil provincial.
- Constitution du Bureau : élection des 2 Vice-Présidents et des 2 Secrétaires.
- Vote sur le Pacte de Majorité incluant l'élection des Membres du Collège provincial et son Président.
- Prise de connaissance de l'identité des Chefs de Groupe.
- Prise de connaissance éventuelle de l'identité des Présidents de Commission et/ou de la composition des Commissions.

Suspension de séance

- Délégations au Collège provincial en matière de personnel, de travaux, de droits constatés et d'octroi de subvention.

M. le **PRESIDENT** déclare ouverte la séance du Conseil provincial du Hainaut du 22 novembre 2018.

COMMUNICATION

M. le **PRESIDENT** rappelle, pour la dernière fois, de bien vouloir signer la liste des présences.

Il signale qu'il se trouve sur les bancs le calendrier des prochaines réunions dans le cadre de la session budgétaire ainsi que le tableau de présidence des Commissions et la version modifiée du dossier de Délégation de compétences au Collège provincial. Ce point sera soumis au vote après la suspension de séance.

CONSEILLERS PROVINCIAUX.-

M. le **PRESIDENT** signale qu'il faut acter la démission de M. Philippe **SONNET**, du Groupe **MR** pour le District de Charleroi. Sa suppléante sera installée lors de la prochaine séance.

Il donne lecture de son courrier, daté du 19 novembre 2018.

« Monsieur le Président,

Par la présente, je vous fais part de ma démission de la fonction de Conseiller provincial que je vous demande d'acter lors d'un prochain Conseil provincial.

Je vous prie de recevoir l'expression de ma très haute considération. »

DEPOT DU PROCES-VERBAL

M. le **PRESIDENT** signale que le procès-verbal de la réunion du 22 novembre 2018 est à disposition jusqu'à la fin de la séance. S'il n'y a pas d'observations, il sera considéré comme approuvé.

TIRAGE AU SORT POUR APPELS NOMINAUX

Le tirage au sort du nom du Conseiller provincial par qui commenceront les appels nominaux en cas de vote désigne M. **GOSELAIN**.

ORDRE DES TRAVAUX

SEANCE PUBLIQUE

FORMATION DU BUREAU DEFINITIF

M. LE PRESIDENT signale qu'il faut procéder à la formation du Bureau définitif et nous commençons par la nomination du Président.

Il invite M. BRICQ, Mmes SOBRY et BISET à rejoindre M. SAUVAGE afin de compléter le Bureau, en qualité de scrutateurs, en vue de procéder aux opérations de vote.

Il est procédé à un scrutin secret. En conséquence, M. le Président prononce les résultats suivants :

53 membres présents en séance.

52 membres prennent part au scrutin et il est trouvé dans l'urne un nombre de bulletins égal à celui des votants.

Résultats :

M. Armand BOITE	47	OUI	2	NON	3	ABST
-----------------	----	-----	---	-----	---	------

M. Jean-Pierre LEPINE déclare M. Armand BOITE installé en tant que Président du Conseil provincial. Il le félicite et lui demande de bien vouloir prendre place au Bureau.

M. le PRESIDENT déclare ce qui suit :

« Monsieur le Gouverneur,
Chers Collègues,
Mesdames et Messieurs,

Merci est un des plus beaux mots de la langue française et aujourd'hui, c'est avec une joie immense que je l'utilise.

Sincèrement, j'adresse mes remerciements à tous mes Collègues du Collège et du Conseil provincial pour leur vote. Vote qui me désigne aujourd'hui comme Président de cette Assemblée.

J'espère être un digne successeur de celle et ceux qui ont présidé cette Assemblée avant moi dont Mme Charlyne MORETTI et M. Albert DEPRET que j'ai pu côtoyer.

Garder la sérénité des débats sera ma première priorité durant cette mandature et je suis convaincu, qu'ensemble, nous ferons progresser l'image de la Province de Hainaut.

Ma seconde priorité et non des moindres sera simplement d'essayer et je sais que ce sera difficile, de débiter nos travaux à l'heure convenue.

L'expérience me fera peut être changer d'avis.

Je ne serai pas beaucoup plus long, nous avons encore du travail important qui nous attend. Encore une fois, merci. »

(Applaudissements unanimes).

2A. Conseil provincial 2018-2024. Groupes politiques.-

Projet de résolution :

« LE CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT,

Vu l'article L2212-39 § 1^{er} du Code de la démocratie locale et de la décentralisation précisant que « Le ou les conseillers élus sur une même liste lors des élections constituent un groupe politique dont la dénomination est celle de ladite liste » ;

Vu les résultats des élections provinciales du 14 octobre 2018 ;

Attendu que le Conseil provincial du Hainaut est composé de 27 Conseillers provinciaux PS, 12 Conseillers provinciaux MR, 11 Conseillers provinciaux ECOLO, 4 Conseillers provinciaux CDH et 2 Conseillers provinciaux PTB;

Durant l'exercice 2018-2024, le Conseil provincial sera composé de 5 groupes politiques, soit :

- le groupe PS, qui a désigné Mme Dorothée DE RODDER en qualité de chef de groupe.
- le Groupe MR, qui a désigné M. Valéry GOSSELAIN en qualité de chef de groupe.
- le Groupe ECOLO, qui a désigné M. Philippe LESNE en qualité de chef de groupe.
- le Groupe CDH, qui a désigné M. David LAVAUX en qualité de chef de groupe.
- le Groupe PTB, qui a désigné M. Luc VANDENAMEELE en qualité de chef de groupe.

Vu et pris connaissance par le Conseil provincial. »

Le Conseil prend acte.

M. le **PRESIDENT** signale qu'il faut procéder à l'élection des Vice-Présidents.

Il est procédé à un scrutin secret. En conséquence, M. le Président prononce les résultats suivants :

53 membres présents en séance.

52 membres prennent part au scrutin et il est trouvé dans l'urne un nombre de bulletins égal à celui des votants.

Résultats :

M. Jean-Pierre LEPINE	47 OUI	1 NON	4 ABST	*
-----------------------	--------	-------	--------	---

M. Luc PARMENTIER	46 OUI	2 NON	4 ABST	
-------------------	--------	-------	--------	--

M. le **PRESIDENT** propose de poursuivre par l'élection des deux Secrétaires.

Il est procédé à un scrutin secret. En conséquence, M. le Président prononce les résultats suivants :

53 membres présents en séance.

52 membres prennent part au scrutin et il est trouvé dans l'urne un nombre de bulletins égal à celui des votants.

Résultats :

M. Marc BOITTE	45 OUI	3 NON	4 ABST	
----------------	--------	-------	--------	--

Mme Laurence MEIRE	46 OUI	2 NON	4 ABST	
--------------------	--------	-------	--------	--

M. le **PRESIDENT** demande aux deux Secrétaires de venir prendre place au Bureau.

PACTE DE MAJORITE

M. HUSTACHE donne lecture du pacte de majorité reproduit ci-après :

« Monsieur le Président,
Monsieur le Gouverneur,
Chers Collègues,
Mesdames, Messieurs les Conseillers provinciaux,
Mesdames, Messieurs,

Comment vais-je vous déclarer ce que vous savez déjà puisque vous avez reçu le document ? Je vous rappelle que l'on ne vote pas sur la Déclaration de Politique générale mais bien sur le Pacte de Majorité.

Je vais vous faire l'économie de la lecture in-extenso de ce document en reprenant la grande synthèse de ce qui a motivé cette déclaration.

Puisque ce sont les 120 ans de la naissance de René Magritte, né à Lessines, et que le surréalisme est quelque chose d'important pour nous en Hainaut, je vais le paraphraser. Ceci n'est pas... Vous connaissez la suite. Donc ceci n'est surtout pas une Note de Politique générale et encore moins le Plan stratégique. La Note de Politique générale sera votée dans deux mois et ce sera l'occasion d'avoir un débat. Ensuite, viendra le Plan stratégique qui engendra également des discussions.

Cette déclaration s'articule autour de trois axes.

Le premier : « la Province, une institution d'avenir ». C'est magnifique de déclarer aujourd'hui que la Province est une institution d'avenir, c'est déjà en soi une déclaration, elle nous satisferait déjà comme cela.

Il y a un nombre de choses que vous connaissez déjà mais que l'on réitère et qui sont importantes.

C'est-à-dire l'affirmation que nous sommes partants, sans tabou pour clarifier les compétences de chaque niveau de pouvoir. Nous trouvons normal de remettre en question un certain nombre de choses qui se passent à la Province de Hainaut. Nous sommes partants pour ce grand débat mais cela doit concerner également les autres niveaux de pouvoir.

Il est important de pouvoir mieux spécifier les compétences de la Province et les rendre plus lisibles, car c'est une question qui est souvent posée. On ne sait pas très bien ce que fait la Province.

Nous ne sommes pas hostiles au transfert d'un certain nombre de compétences de la Province vers la Région voire peut-être les Communes mais nous disons aussi qu'il y a un certain nombre de compétences qui seraient bien gérées au niveau de la Province. Une des actions que l'on a mise en place lors de la dernière législature, c'est la supracommunalité. Il s'agit du thème à la mode... A l'époque, si on disait ascendant on n'était pas dans le coup, il fallait dire transversal. A présent, il s'agit de la supracommunalité, c'est un terme qui n'est pas encore défini. D'ailleurs, Camus disait : « Mal nommer les choses, c'est ajouter aux malheurs du monde ». Ce terme n'est même pas encore dans le correcteur orthographique de la suite Windows, c'est pour vous dire comme il est difficile de travailler sur une notion qui n'est pas encore balisée et précisée. Nous sommes partants pour une discussion avec les Communes car ce sont les principales concernées mais aussi avec le Gouvernement wallon.

Le deuxième axe sur lequel s'articule cette déclaration, c'est « la Province de Hainaut, pionnière démocratique ». Comme vous le voyez, nous ne faisons pas les choses à moitié. Nous recommençons comme avant – avec un pacte PS-MR – mais avec des accents nouveaux. C'est dans ce chapitre que l'on trouve les intentions les plus fortes, cette volonté d'associer les citoyens à la participation. Le mot citoyen revient un peu sur toutes les lèvres mais il faut savoir comment activer cette citoyenneté.

C'est la mise en place de commissions, d'un budget participatif tout en continuant ce travail de rationalisation des ASBL qui était absolument nécessaire ainsi que l'informatisation, chantier que l'on met en œuvre depuis quelques années et qui devrait nous faciliter la tâche à propos de l'accessibilité de tous les documents.

Il y a également tout un chapitre sur notre volonté d'accroître notre travail avec les services de M. le Gouverneur qui est un partenaire dans toute une série de domaines, notamment la valorisation du territoire.

Et enfin, le troisième axe sur lequel s'articule cette déclaration : « des moyens budgétaires suffisants pour remplir les missions ». C'est l'attention que l'on doit porter à l'équilibre budgétaire, nous avons eu beaucoup de difficultés pour tendre à cet équilibre mais depuis 8 ans, nous y sommes arrivés.

Quant au dernier paragraphe, il est d'une incroyable et d'une cruelle actualité... « Les partenaires s'engagent à défendre vis-à-vis des autres niveaux de pouvoir le respect absolu du principe de neutralité budgétaire ». C'est le Député en charge des finances qui sommeille en moi qui le répète et qui insiste sur la nécessaire neutralité budgétaire « afin d'éviter que ceux-ci ne fassent peser sur la Province des charges nouvelles non compensées financièrement dans le cadre de concertations préalables à toute décision ayant un impact ».

Je vous remercie pour votre attention, je pense qu'il s'agit d'un pacte que l'on a négocié ensemble (PS-MR) sur base du socle du travail fait par le passé. J'espère que l'on pourra associer l'ensemble des forces politiques de cette Assemblée c'est-à-dire le PS, le MR mais bien entendu ECOLO, le CDH et le PTB. Je crois que chacun peut apporter sa sensibilité.

Je vous remercie pour votre attention. »

Pacte de Majorité :

DECLARATION ET PACTE DE MAJORITE

Soutenus par les groupes PS et MR du Conseil provincial du Hainaut

1. Déclaration de majorité

La province, une institution d'avenir

Entité située entre la commune, d'une part, et la Wallonie, la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'Etat fédéral, d'autre part, l'institution provinciale est utile dans les services qu'elle offre aux citoyens.

Face aux défis à venir, notamment en termes de logement, de transition énergétique, de révolution digitale, de mobilité, d'aménagement du territoire, de développement économique ou encore d'accès à la culture, il importe de redessiner l'organisation territoriale de la Wallonie et de clarifier les compétences de chaque niveau de pouvoir, dont le niveau provincial.

Les partenaires s'accordent sur la nécessité d'inscrire la province de Hainaut dans cette dynamique. Ils entendent participer activement à la réflexion sur la répartition des compétences et à faire prévaloir le principe de subsidiarité : dans l'intérêt du citoyen, quel acteur public peut exercer au mieux quelle compétence ?

Cette réflexion doit aboutir à déterminer (1) les compétences actuellement exercées par les provinces qui devront être transférées à un autre niveau de pouvoir et (2) les compétences actuellement exercées par d'autres niveaux de pouvoir que peuvent acquérir les provinces.

Les partenaires estiment que les provinces doivent se spécialiser autour d'un *core business* de compétences : l'enseignement qualifiant, l'enseignement supérieur, l'enseignement de promotion sociale, la formation, la culture, les affaires sociales, la santé, la sécurité civile, etc.

Les partenaires défendront cette vision auprès des autres niveaux de pouvoir.

Lors de la session budgétaire relative au projet de budget 2019, le Plan stratégique et opérationnel de la province de Hainaut (Adhésion 3.0) sera revu et actualisé sur base des propositions formulées aux organes provinciaux par le comité de management et en tenant compte du nouveau contexte institutionnel et financier.

Sur base du principe de subsidiarité et en fonction des axes prioritaires provinciaux, la majorité entend renforcer son action en faveur des communes et des citoyens hainuyers. En plus des actions récurrentes menées au travers des politiques externes, la législature précédente a consacré un crédit budgétaire lié à des projets de supracommunalité. L'appel à projets réalisé doit pouvoir être évalué afin d'en lancer un nouveau qui répondra encore davantage aux réalités territoriales et aux besoins des hainuyers et prendra en considération la participation des élus locaux.

La province de Hainaut, pionnière démocratique

La démocratie a besoin d'un nouveau souffle. En raison de sa proximité avec les citoyens, la province de Hainaut peut jouer un rôle utile, renforcer la citoyenneté et faire participer davantage les Hainuyers au processus démocratique. Les partenaires souhaitent intensifier la participation des citoyens en les impliquant dans les processus décisionnels de l'institution provinciale par une valorisation des dispositifs légaux déjà existants.

Les partenaires mettront en place au sein du Conseil provincial une commission citoyenne composée de citoyens volontaires tirés au sort et représentatifs de la population. Elle sera chargée de débattre périodiquement de thématiques relevant des compétences provinciales. Les conclusions de la commission, intégrant les avis minoritaires, seront transmises au Conseil provincial. Il les examinera, les mettra en œuvre ou justifiera leur rejet.

La province de Hainaut mettra en œuvre des budgets participatifs par lesquels elle octroiera des financements spécifiques destinés à la réalisation de projets décidés par les citoyens selon des modes démocratiques.

Afin de simplifier et de clarifier le paysage provincial, les signataires confirment leur volonté de poursuivre la rationalisation des ASBL provinciales entamée en fin de législature précédente. A l'issue de celle-ci, une évaluation sera réalisée afin d'envisager une éventuelle seconde phase de rationalisation tout en veillant à garantir les services à la population et l'emploi.

L'information du citoyen sera amplifiée à travers des actions et campagnes de sensibilisation portant sur l'action provinciale et ses enjeux. Les parties souhaitent également assurer une lisibilité complète des actions provinciales en termes de recettes, de dépenses et de moyens affectés à ces politiques.

En matière de fonctionnement des organes provinciaux, Gouverneur, Collège et Conseil provincial, l'accent sera mis sur une accélération de l'informatisation des données et dossiers à destination desdits organes sur base d'un logiciel adapté aux réalités des pouvoirs locaux. Cette informatisation doit garantir un accès plus aisé à la consultation des documents pour faciliter le travail des élus.

Une réflexion sera portée sur l'actualisation du fonctionnement de ces autorités provinciales (notamment par la mise à jour des règlements d'ordre intérieur du Conseil provincial et du Collège provincial) ainsi que sur les modalités de collaboration avec administration/organes provinciaux.

Des moyens budgétaires suffisants pour remplir les missions

La province de Hainaut doit disposer des moyens budgétaires nécessaires et suffisants pour assumer les missions qui lui incombent.

En vue de préserver l'équilibre budgétaire et au vu de la réduction des recettes de transfert, les parties s'engagent à rechercher toutes les pistes favorisant les réductions des dépenses internes tout en préservant les moyens consacrés aux politiques externes et à la supracommunalité.

Une attention particulière sera également portée sur les investissements afin de ne pas augmenter les dépenses de dette en tenant compte notamment des balises fixées par les circulaires budgétaires. Les critères de la mise en conformité, de la sauvegarde du bâti, des économies d'énergie ainsi que du respect des prescrits légaux seront la priorité en matière d'investissements dans les bâtiments provinciaux. La majorité provinciale achèvera les grands projets contribuant aux dynamiques territoriales repris dans le Plan d'investissement provincial.

Les partenaires s'engagent à défendre vis-à-vis des autres niveaux de pouvoir le respect absolu du principe de neutralité budgétaire afin d'éviter que ceux-ci ne fassent peser sur la province des charges nouvelles non compensées financièrement.

2. Pacte de majorité

PARTIE I : GROUPE (S) POLITIQUE(S) PARTICIPANT AU PACTE DE MAJORITÉ

NOM DU GROUPE : PS

ayant obtenu 27 sièges aux élections provinciales du 14 octobre 2018 et composé des élus suivants :

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE
AKTAS	Ayse	07/06/1979
BATISTINI	Muriel	12/02/1967
BOITTE	Marc	02/02/1955
BRICQ	Jeremy	31/08/1994

CAPOT	Fabienne	15/04/1961
CAREME	Mauricette	01/04/1957
DELFANNE	Carine	25/07/1965
DEPLUS	Nathalie	27/07/1968
DE RODDER	Dorothée	19/01/1976
DUPONT	Philippe	22/11/1959
FACCO	Giorgio	28/01/1960
FARVACQUE	Guillaume	12/03/1978
GRECO	Isabella	14/01/1984
GUILLAUME	Jean-Jacques	12/04/1955
HUART	Martine	02/10/1953
HUSTACHE	Serge	17/07/1957
JADOUL	David	15/09/1977
LAFOSSE	Pascal	15/07/1961
LEFEVRE	Patrick	22/04/1959
LEPINE	Jean-Pierre	28/06/1959
LORAND	Francis	28/06/1953
MASSIN	Eric	09/06/1963
MEIRE	Laurence	30/03/1971
MEURANT	Angélique	21/09/1978
RENARD	Fabienne	23/09/1960
SAHLI	Mourad	15/06/1967
WATERLOT	Gérard	21/10/1971

NOM DU GROUPE : MR

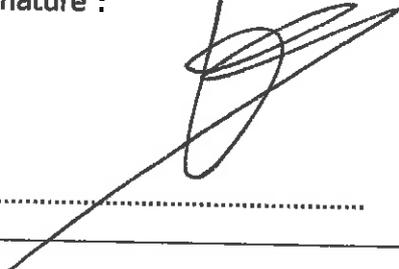
ayant obtenu 12 sièges aux élections provinciales du 14 octobre 2018 et composé des élus suivants :

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE
BOITE	Armand	20/08/1959
DECHAINOIS	Fernand	21/12/1951
DEVILERS	Fabienne	18/08/1963
GOSELAIN	Valery	09/03/1977

HOCQUET	Catherine	01/08/1969
LEMMENS	André	14/04/1952
LENFANT	Etienne	31/10/1969
MARCQ	Isabelle	02/12/1955
PECQUEREAU	Michel	17/09/1957
SAUVAGE	Damien	30/10/1986
SOBRY	Rachel	09/05/1993
SONNET	Philippe	12/08/1964

PARTIE II : IDENTITÉ DES DEPUTES PROVINCIAUX

1.

Nom :	HUSTACHE		
Prénom :	Serge	Numéro de Registre National :	
Adresse	Rue Notre-Dame, 49 - 7890 ELLEZELLES		
Sexe :	M	Nationalité :	Belge
		Signature :	
			
		

2.

Nom :	DEVILERS		
Prénom :	Fabienne	Numéro de Registre National :	
Adresse	Rue Willy Ernst, 21/51 - 6000 CHARLEROI		
Sexe :	F	Nationalité :	Belge
		Signature :	
			
		

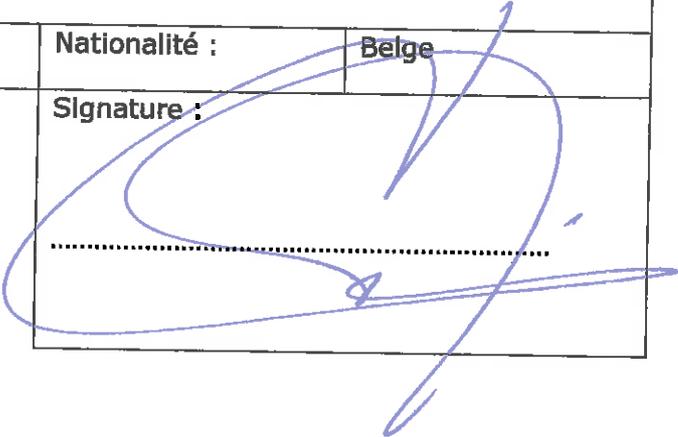
3.

Nom :	CAPOT		
Prénom :	Fabienne	Numéro de Registre National :	
Adresse	Avenue Rêve d'Or, 35 - 7100 LA LOUVIERE		
Sexe :	F	Nationalité :	Belge
		Signature :	
			

4.

Nom :	LAFOSSE		
Prénom :	Pascal	Numéro de Registre National :	
Adresse	Rue des Trois Coulons, 2 - 7000 MONS		
Sexe :	M	Nationalité :	Belge
		Signature :	
			

5.

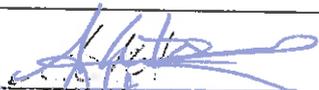
Nom :	MASSIN		
Prénom :	Eric	Numéro de Registre National :	
Adresse	Rue Jean Jaurès, 265 – 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Sexe :	M	Nationalité :	Belge
		Signature :	
			

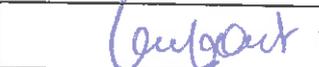
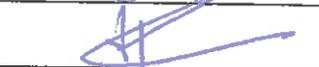
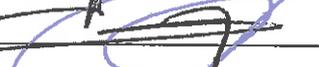
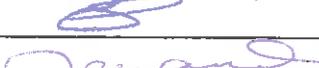
Président du Collège provincial : M. Serge HUSTACHE

PARTIE III : SIGNATAIRES DU PACTE DE MAJORITE

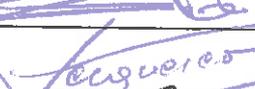
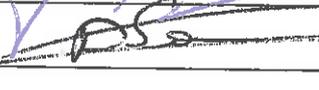
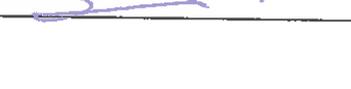
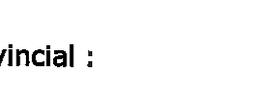
Nous soussignés membres élus du/des groupe(s) politique(s) repris à la partie I déclarons nous associer pour former un pacte de majorité et présenter les membres repris à la partie II pour constituer le Collège Provincial :

Pour le Groupe : PS

NOM	PRENOM	SIGNATURE
AKTAS	Ayse	
BATISTINI	Muriel	
BOITTE	Marc	
BRICQ	Jeremy	

CAPOT	Fabienne	
CAREME	Mauricette	
DELFANNE	Carine	
DEPLUS	Nathalie	
DE RODDER	Dorothee	
DUPONT	Phillippe	
FACCO	Giorgio	
FARVACQUE	Guillaume	
GRECO	Isabella	
GUILLAUME	Jean-Jacques	
HUART	Martine	
HUSTACHE	Serge	
LAFOSSE	Pascal	
LEFEVRE	Patrick	
LEPINE	Jean-Pierre	
LORAND	Francis	
MASSIN	Eric	
MEIRE	Laurence	
MEURANT	Angélique	
RENARD	Fabienne	
SAHLI	Mourad	
WATERLOT	Gérald	

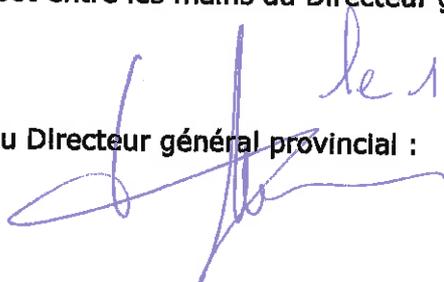
Pour le Groupe : MR

NOM	PRENOM	SIGNATURE
BOITE	Armand	
DECHAINOIS	Fernand	
DEVILERS	Fabienne	
GOSSELAIN	Valéry	
HOCQUET	Catherine	
LEMMENS	André	
LENFANT	Etienne	
MARCQ	Isabelle	
PECQUEREAU	Michel	
SAUVAGE	Damien	
SOBRY	Rachel	
SONNET	Phillippe	

Date de dépôt entre les mains du Directeur général provincial :

le 13.11.2018

Signature du Directeur général provincial :



M. LESNE s'exprime comme suit :

« Monsieur le Président,
Monsieur le Gouverneur,
Chers Collègues,

Si je vous dis que l'on est pour cette majorité, je pense que vous ne me croirez pas.

Et donc ce 14 octobre l'électeur a voté, certains partis ont été poussés par l'électeur, d'autre pas. Ce qui est certain c'est que l'électeur hennuyer a envie d'aller de l'avant, de prendre à bras le corps les urgences climatiques, sociales, économiques et démocratiques qui sont déjà présentes dans notre vie quotidienne.

Il y avait donc deux choix possibles en Hainaut.

Au niveau communal, dans une grande partie des communes, ce signal a été entendu.

A la Province par contre, il semble que les vieilles pratiques de partage de pouvoir aient prévalu sur l'intérêt provincial.

Cela se traduit déjà dans une déclaration de majorité. Là où nous parlons du côté du Groupe Ecolo sur l'urgence climatique, vous parlez de défis à venir.

Là où le Groupe Ecolo parle d'actions concrètes sur les terrains, vous parlez de redessiner l'organisation territoriale.

Manifestement votre majorité telle que vous la présentez pour l'instant est toujours inscrite dans le 20^{ème} siècle.

Vous nous renvoyez un peu l'image d'une majorité déconnectée de la réalité. Loin de ce qui se passe dans le monde, ignorant des milliers d'initiatives portées par les habitants, des associations, des entrepreneurs et tous ces acteurs qui construisent déjà aujourd'hui, le Hainaut du présent et de demain.

Le regard du citoyen n'est pas le seul de s'étonner de cet attelage à contretemps. J'entends que d'aucuns disent que l'on a choisi le MR des champs et pas le MR des villes.

Il y a donc un MR des champs et un MR des villes. Je présume que le MR des villes c'est celui qui, au Fédéral, détricote la solidarité à travers les mesures d'économies dans la sécurité sociale et dans la révision à la baisse du système redistributif que constitue la fiscalité.

C'est aussi lui qui organise la chasse aux chômeurs. C'est aussi lui qui renvoie de plus en plus vers les Pouvoirs locaux des missions, des responsabilités sans les financer mettant ainsi les Communes dans des difficultés de plus en plus difficiles.

C'est aussi ce MR là qui ne parvient pas à gérer la transition écologique et qui risque cet hiver de débrancher, physiquement, la prise pour toute la Belgique vu le risque de black out qui arrive.

Et le même MR des villes, c'est celui qui à la Région fait un hold up sur les points APE, change les règles de financement des Provinces sans concertation et rêve de sabrer dans les compétences des Provinces comme le font les voleurs de câbles à la SNCB, c'est-à-dire sans aucun respect pour les usagers et le personnel des Provinces en détruisant tout sur son passage.

A écouter ceux-là qui doivent convaincre leur propre camp, leur propre conscience, il y aurait donc deux MR, l'un fréquentable et l'autre moins.

Ce qui est certain, c'est qu'en fait il n'y aura qu'une seule discipline de parti.

Alors de deux choses l'une : ou le MR des champs à vos côtés compte les personnalités les plus influentes du MR hennuyer et nous devons nous réjouir de les avoir à la Province, ou le MR des champs ne pèse pas face au MR des villes et encore moins face au monstre Crucke de Frasnes-lez-Namur. Dans ce cas, le personnel et les services offerts par la Province doivent craindre de souffrir très vite et très fort des mesures qui pourraient être prises à Namur.

Si sur les urgences nous avons bien compris que vous n'y êtes pas, nous avons par contre noté avec intérêt quelques signaux positifs dans votre déclaration de majorité.

Principalement sur la gouvernance et le renforcement de la démocratie. Les idées de commissions citoyennes ou de budget participatif est quelque chose qui résonne chez nous. Et nous pensons que ce sont des idées intéressantes et que nous soutiendrons.

Nous pensons aussi qu'il y a moyen d'aller plus vite sur certains aspects et ce, dès le mois de décembre. Nous venons donc avec 4 propositions que l'on vous propose de mettre en œuvre d'ici le mois d'avril au plus tard.

La première concerne le fonctionnement de ce Conseil provincial. Nous pouvons déjà décider, même si on a reçu les dates, que dès le mois de décembre le mode de fonctionnement du Conseil peut évoluer pour travailler de manière beaucoup plus ramassée dans le temps et moins énergivore en temps de réunion.

L'ensemble des travaux du Conseil pourrait être organisé sans problème avec une seule réunion de Commission plutôt que deux et qui serait aussi un premier signal que l'on pourrait envoyer sur la volonté d'adapter le fonctionnement du Conseil à l'agilité et la souplesse nécessaires pour mieux faire fonctionner l'Institution provinciale, le budget 2019 serait ainsi adopté plus vite.

C'est aussi un signal au moment où le Gouvernement wallon diminue les moyens des Provinces, de montrer aux agents ainsi qu'à tous les bénéficiaires des services de la Province que le Conseil est aussi capable de s'adapter et d'économiser un minima de 20.000 euros de frais de fonctionnement en supprimant des doubles réunions.

La deuxième proposition que nous vous faisons, c'est d'avancer plus vite sur la réorganisation des ASBL provinciales et nous proposons que le Collège vienne dès janvier avec la création des trois régies ordinaires nécessaires pour la réorganisation des IMP puisqu'une fois que ces régies sont créées, les asbl qui doivent évoluer peuvent plus facilement alors transférer ce qu'il faut vers ces régies.

La troisième proposition, c'est de venir, d'ici le mois de mars, avec une mise en conformité des règlements et des pratiques d'octroi de subsides et d'autres prix conformément à la Loi et notamment au pacte culturel.

Et enfin, la dernière qui fait écho à quelques événements des deux derniers jours : d'ici le mois d'avril - le temps de faire une véritable concertation sociale - d'adapter les différents statuts du personnel pour qu'en cas de congé politique un membre du personnel ne puisse pas reprendre son poste tant qu'il bénéficie d'une indemnité de sortie à l'instar de ce qui existe déjà dans les autres niveaux de pouvoir, à la Région, à la Communauté ou au Fédéral.

Alors le Hainaut serait, comme le reste de l'Europe et de la planète, face à des choix importants pour l'avenir de l'humanité. L'urgence climatique est réelle, actuelle et devant nous. De ce que vous nous laissez entrevoir dans votre déclaration de majorité, vous ne nous donnez pas l'impression d'en être conscients. Nous avons donc 6 ans pour y travailler. On attend aussi votre déclaration, qui suivra dans les semaines qui viennent, pour voir si le message est entendu ou pas.

Certes, les aspects institutionnels méritent un vrai débat mais ce n'est pas le plus urgent et la couleur de votre coalition nous fait craindre que le Hainaut sortira de 6 années supplémentaires de votre majorité en ayant perdu peut-être beaucoup de temps.

Sur la démocratie et la gouvernance, nous sommes partants pour avancer avec vous. Manifestement de ce que nous percevons jusqu'à présent, il y a une réelle volonté d'avancer.

Les 4 propositions que nous venons de vous faire, c'est une manière aussi de vous répéter que nous souhaitons être actifs et constructifs et que la réponse que vous donnerez confirmera ou non votre volonté réelle de faire bouger les lits et d'inscrire l'Institution provinciale dans le 21^{ème} siècle.

Le Hainaut et ses habitants méritent que les évolutions qui sont nécessaires se fassent aussi à tous les niveaux de pouvoirs locaux y compris à la Province.

Je vous remercie. »

(Applaudissements ECOLO, CDH et PTB)

M. LAVAUX prend la parole de la façon suivante :

« Monsieur le Président,
Monsieur le Gouverneur,
Chers Collègues,

Je souhaiterais faire quelques réflexions sur ce que je viens d'entendre de la part de MM. HUSTACHE et LESNE.

Avec une majorité PS-MR reconduite, on ne s'attendait pas, je vous avoue, à un quelconque changement arriver au Conseil provincial.

Et pourtant, il y en a.

On sent quelques changements au sein de cette déclaration. Bien que je pense que ceux que l'on y trouve vous y sont imposés.

Il s'agit des changements de réduction de compétences des Provinces. C'est clair, on parle de se recentrer sur un socle. On y trouve l'enseignement, encore, mais quant au tourisme et l'agriculture, ils ont disparu et ainsi que bien d'autres choses qui nous seront dévoilées par la suite.

En revanche, ce que l'on n'y trouve surtout pas, c'est bien la vision pour l'avenir.

Les grands projets provinciaux ? On va achever ceux de la législature précédente. Plus aucun projet provincial mobilisateur. C'est clair, c'est net, c'est dit !

Je vais à présent aborder ce que j'appelle deux gadgets.

Il s'agit de la Commission citoyenne composée de volontaires tirés au sort. J'adore cette expression ! Ainsi qu'un budget participatif, alors que cela existe depuis quelques années.

Je vous invite d'ailleurs à relire les bilans qui ont été réalisés, notamment à la Ville de Paris mais également dans d'autres communes. N'hésitez pas à en parler avec mon collègue Paul FURLAN de Thuin, il vous fera l'état de ce qu'est un budget participatif. Ce n'est évidemment pas la panacée universelle, c'est donc pour moi un gadget par rapport à l'ensemble des soucis au niveau provincial.

Allez, je vais trouver quelque chose de positif... la supracommunalité !

Vous savez que je l'ai défendue pendant ces 6 dernières années. J'espère – bien que cela ne soit pas écrit – que l'on maintiendra comme on l'a fait les années précédentes à l'initiative de M. le Gouverneur, le financement direct des zones de secours via les communes comme cela a été fait mais que l'on passe également à l'application des textes légaux et que les montants qui sont actuellement inscrits au budget soient bien, comme prévu, multipliés par 6 au niveau de la supracommunalité comme cela se passe dans d'autres provinces.

Enfin, dans votre déclaration, il y a ce qui s'y trouve et il y a ce qui ne s'y trouve pas !

Et là les camarades, j'ai été déçu. Pas un mot pour le personnel provincial !

Pendant des mois, pendant votre campagne électorale, vous nous avez bassinés sur le personnel provincial dont vous étiez les uniques défenseurs.

Les emplois provinciaux actuels ainsi que les perceptives de carrière des agents seront dans tous les cas préservés. Il n'y a pas un mot pour le personnel. Et dans l'ambiance et dans ce que l'on voit, que l'on entend à tous les niveaux, je pense que ce personnel méritait un peu plus de respect dans votre déclaration.

A moins que vous en parliez lorsque vous dites : « les parties s'engagent à rechercher toutes les pistes favorisant les réductions de dépenses internes ». J'espère que ce n'est pas de cela qu'il s'agit et soyez certains que si vous abandonnez le terrain, le Groupe CDH défendra le personnel provincial.

Je vous remercie. »

(Applaudissements CDH, ECOLO et PTB).

M. GOSSELAIN émet les considérations suivantes :

« Monsieur le Président,
Monsieur le Gouverneur,
Chers Collègues,

Vieilles pratiques de partage du pouvoir... cela a été des mots utilisés, durs et inacceptables à entendre après le discours de M. le Député provincial HUSTACHE tant il était éloigné de la Déclaration qui pourtant vous était accessible, qui n'est pas très longue à lire, qui est assez simple à comprendre mais qui va vraiment aux antipodes du discours populiste qui a été prononcé.

Je suis fier d'appartenir à un groupe de majorité - le Groupe MR me rejoint - quand on voit la volonté de modernisation de l'institution provinciale qui déjà se dégage de cette déclaration.

Le problème au niveau du Groupe CDH c'est que nous ne sommes pas encore à la Note de politique générale ni au Plan stratégique et opérationnel qui devra être soumis par la suite au Conseil provincial, on en est à une Déclaration de majorité. N'allons pas trop vite dans les détails, ce n'est pas parce que certains mots manquent qu'il faut en arriver à des déclarations trop rapides.

Vous avez une équipe (majorité PS-MR) qui a entendu le citoyen, tout comme vous, nous avons mené campagne jusqu'au 14 octobre 2018. Tout comme vous, nous avons entendu des gens qui ne connaissaient pas assez l'institution provinciale, qui ne la comprenaient pas. J'ai lu dans la Note de déclaration de majorité, que l'on était attentif à spécifier, on était attentif à mieux communiquer, à faire comprendre la province mais aussi à la réformer.

Mon Groupe m'a demandé d'utiliser le terme « moderniser » mais je n'ai pas l'impression d'arriver dans quelque chose de vieux. D'après ce que j'ai pu entendre - car M. LESNE et moi sommes tous les deux jeunes dans cette institution - pendant 6 ans il y a eu un travail réalisé et nous allons poursuivre ce travail après avoir entendu la population qui est avide de ces modifications. Je peux déjà lire l'ébauche de ces modifications dans la déclaration.

Je rejoins M. Serge HUSTACHE lorsqu'il parle de la supracommunalité, effectivement j'ai l'impression de toujours faire une faute d'orthographe lorsque je tape ce mot dans mon ordinateur. J'emploierai le terme « auberge espagnole » et le rôle de cette majorité est de remplir au mieux cette auberge espagnole pour répondre, non pas à des dictats que vous imaginez, des dictats potentiels mais pour répondre simplement à ce qu'attend la population dans une période de rigueur.

J'en terminerai au nom du Groupe MR, pour vous dire, Monsieur LESNE, qu'il y a au sein du Groupe MR, un MR uni. Je ne suis pas un MR des champs bien que je viens de Frasne-lez-Anvaing comme vous l'avez cité tout à l'heure dans votre intervention et je n'ai pas de problème avec le MR des villes que je fréquente également sur les bancs de cette Assemblée.

Je le répète, il y a un MR uni qui rejoint - en l'occurrence dans le Hainaut mais également dans d'autres provinces - cette volonté de modernisation de l'institution provinciale.

Au sein du groupe MR, nous aurons toujours un discours axé sur la Province et nous n'allons pas nous étendre sur des entités qui ne dépendent pas de notre autorité.

Je peux aussi faire un discours populiste, je peux aussi parler de l'Europe, de la pollution, du climat, et même de Trump si vous en avez envie mais nous ne sommes pas compétents pour cela. Restons humbles, la province a à gérer la province, la province a à travailler avec les communes, restons-en dans ce canevas.

Merci. »

(Applaudissements MR, PS)

M. HUSTACHE conclu comme suit :

« Monsieur le Président,
Monsieur le Gouverneur,
Chers Collègues,
Mesdames, Messieurs les Conseillers provinciaux,
Mesdames, Messieurs,

On ne va pas engager le débat mais je m'en voudrais de ne pas ajouter quelques mots.

Il faut pouvoir sortir des confortables raisonnements binaires... la majorité est d'accord, l'opposition ne l'est pas.

Tout le monde doit rentrer dans le 21^{ème} siècle.

Il y a du changement ! Héraclide, philosophe socratique, disait : « On ne se baigne jamais deux fois dans le même fleuve » voulant dire que malgré les apparences tout est toujours en perpétuel changement.

Ce que l'on a voulu démontrer au travers cette déclaration c'est le travail effectué pendant 6 ans. Travail que vous reconnaissez d'ailleurs, Monsieur LAVAUX, comme étant un travail de qualité ? Je pense notamment à la supracommunalité.

Je partage vos avis quand on parle de l'urgence climatique et autres questions plus lointaines mais malheureusement nous n'avons pas la capacité d'agir à notre niveau sur ces sujets éloignés des compétences provinciales. Nous devons nous affranchir de cela et faire en sorte de pouvoir être acteur de ce changement et de ces réalités.

Vous dites qu'il n'y a rien dans ce pacte de majorité mais on ne peut pas tout y mettre. Il n'y a rien de pire que de dire que l'on fait quelque chose mais au final de ne rien faire.

Nous devons travailler afin de mettre des dispositifs en place.

Jean de La Fontaine, s'il nous voit là-haut, serait très étonné de l'usage que l'on fait de sa neuvième fable.

Il y a parfois une dichotomie et il est important pour chaque parti de faire remonter les informations là où les décisions se prennent.

J'avais eu l'occasion de dire que si un jour je parlais de cet hémicycle, la chose sur laquelle j'aurais été le plus fier, c'est le non-licenciement du personnel provincial.

Si vous voulez qu'il n'y ait pas de licenciement, Monsieur LAVAUX cela ne dépend que de vous de convaincre le CDH de ne plus prendre ces mesures contre les Provinces et contre les finances provinciales qui pourraient nous amener à avoir des effets négatifs sur l'emploi.

Comme le disait Jean Jaurès : « Il ne faut avoir aucun regret pour le passé, aucun remords pour le présent, et une confiance inébranlable pour l'avenir. »

Merci. »

(Applaudissements PS, MR).

La proposition, mise aux voix par appel nominal est adoptée par 37 oui contre 16 non.

ONT VOTE « OUI » :

Mmes : AKTAS, BATISTINI, CAPOT, CAREME, DELFANNE, DEPLUS, DE RODDER, DEVILERS, GRECO, HOCQUET, HUART, MARCQ, MEIRE, RENARD.

MM. : BOITE, BOITTE, BRICQ, DECHAINOIS, DUPONT, FACCO, FARVACQUE, GOSSELAIN, GUILLAUME, HUSTACHE, JADOUL, LAFOSSE, LEFEVRE, LEMMENS, LENFANT, LEPINE, LORAND, MASSIN, PECQUEREAU, SAHLI, SAUVAGE, WATERLOT.

ONT VOTE « NON » :

Mmes : AUBERT, BISET, CRUCKE, DESBUQUOIT, DEPREST, FONTAINE, PREVOT.

MM. CORNU, DELL'AERA, LAVAUX, LESNE, PARMENTIER E., PARMENTIER L., VANDENAMEELE, URBAIN, VICAIRE.

PRESTATION DE SERMENT DES DEPUTES PROVINCIAUX

M. le PRESIDENT invite les 5 Députés provinciaux à savoir M. HUSTACHE, Mme DEVILERS, Mme CAPOT, MM. LAFOSSE et MASSIN à prêter serment.

Il les déclare installés.

La séance est suspendue de 16 heures 25 à 16 heures 50.

1. DELEGATIONS DE POUVOIRS DU CONSEIL PROVINCIAL AU COLLEGE PROVINCIAL.-

▪ en matière de personnel.

« LE CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT,

Revu sa délibération du 24 octobre 2017 ;

Vu l'article L2212-32, §4, du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu la jurisprudence du Conseil d'Etat ;

Sur proposition du Collège provincial,

D E C I D E :

Article 1^{er}.- De donner, à titre exceptionnel, délégation au Collège provincial pour procéder :

- a) à tous les actes administratifs prévus par les dispositions statutaires concernant l'ensemble du personnel non enseignant provincial à l'exception des nominations, des décisions disciplinaires, des démissions d'office, des promotions et des cessations définitives de fonction pour le personnel non enseignant occupant des grades rémunérés par les échelles barémiques supérieures à A5, outre les diverses délégations octroyées par le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;
- b) à la désignation temporaire, à l'admission au stage, à la nomination, à la promotion, à la mise à disposition, au changement d'affectation, au licenciement, à la cessation définitive de fonction, à la mise à la pension, à la démission, à la mise en disponibilité par défaut d'emploi, à la réaffectation, au rappel provisoire à l'activité, à la suspension préventive, à l'avertissement, à la réprimande, à la retenue de rémunération, à la suspension par mesure disciplinaire, à la rétrogradation, à la mise en disponibilité par mesure disciplinaire, à la démission disciplinaire et à la révocation du personnel directeur et enseignant, du personnel auxiliaire d'éducation, du personnel social, du personnel paramédical et psychologique des établissements d'enseignement provinciaux et du personnel des centres psycho-médico-sociaux provinciaux ;
- c) à l'engagement des membres du personnel désignés à titre précaire.

Article 2.- La présente délégation est accordée jusqu'au 31 octobre 2019. »

La proposition, mise aux voix par appel nominal est adoptée par 40 oui contre 13 non.

ONT VOTE « OUI » :

Mmes : AKTAS, AUBERT, BATISTINI, CAPOT, CAREME, DELFANNE, DEPLUS, DE RODDER, DESBUQUOIT, DEVLERS, GRECO, HOCQUET, HUART, MARCQ, MEIRE, RENARD.

MM. : BOITE, BOITTE, BRICQ, DECHAINOIS, DUPONT, FACCO, FARVACQUE, GOSSELAIN, GUILLAUME, HUSTACHE, JADOU, LAFOSSE, LAVAUX, LEFEVRE, LEMMENS, LENFANT, LEPINE, LORAND, MASSIN, PECQUEREAU, SAHLI, SAUVAGE, WATERLOT.

ONT VOTE « NON » :

Mmes : BISET, CRUCKE, DEPREST, FONTAINE, PREVOT.

MM. CORNU, DELL'AERA, LESNE, PARMENTIER E., PARMENTIER L., VANDENAMEELE, URBAIN, VICAIRE.

▪ **en matière de travaux.**

« « LE CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT,

Vu sa décision du 24 octobre 2017 ;

Vu l'article L2222-2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Sur proposition du Collège provincial,

D E C I D E :

Article 1^{er}.- De renvoyer à l'approbation du Collège provincial le choix du mode de passation des marchés publics de travaux, fournitures et services, ainsi que des conditions qui découlent de l'établissement des projets, plans et devis des travaux pour lesquels il vote des fonds :

1. Pour les marchés de la Province dans les limites des crédits inscrits à cet effet au budget ordinaire.
2. Pour les marchés émergeant du budget extraordinaire lorsque le montant de ceux-ci ne dépasse pas 144.000,00 €, hors TVA.

Article 2.- La présente délégation est accordée jusqu'au 31 octobre 2019. »

La proposition, mise aux voix par appel nominal est adoptée par 40 oui contre 13 non.

ONT VOTE « OUI » :

Mmes : AKTAS, AUBERT, BATISTINI, CAPOT, CAREME, DELFANNE, DEPLUS, DE RODDER, DESBUQUOIT, DEVILERS, GRECO, HOCQUET, HUART, MARCQ, MEIRE, RENARD.

MM. : BOITE, BOITTE, BRICQ, DECHAINOIS, DUPONT, FACCO, FARVACQUE, GOSSELAIN, GUILLAUME, HUSTACHE, JADOUL, LAFOSSE, LAVAU, LAFEVRE, LEMMENS, LENFANT, LEPINE, LORAND, MASSIN, PECQUEREAU, SAHLI, SAUVAGE, WATERLOT.

ONT VOTE « NON » :

Mmes : BISET, CRUCKE, DEPREST, FONTAINE, PREVOT.

MM. CORNU, DELL'AERA, LESNE, PARMENTIER E., PARMENTIER L., VANDENAMEELE, URBAIN, VICAIRE.

■ **en matière de droits constatés.**

« LE CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT,

Revu sa décision du 24 octobre 2017 ;

Sur proposition du Collège provincial,

D E C I D E :

Article 1^{er}.- De donner délégation de pouvoir au Collège provincial pour les droits constatés à inscrire en « non-valeur » d'un montant inférieur à 123,95 € . »

La proposition, mise aux voix par appel nominal est adoptée par 40 oui contre 13 non.

ONT VOTE « OUI » :

Mmes : AKTAS, AUBERT, BATISTINI, CAPOT, CAREME, DELFANNE, DEPLUS, DE RODDER, DESBUQUOIT, DEVILERS, GRECO, HOCQUET, HUART, MARCQ, MEIRE, RENARD.

MM. : BOITE, BOITTE, BRICQ, DECHAINOIS, DUPONT, FACCO, FARVACQUE, GOSSELAIN, GUILLAUME, HUSTACHE, JADOUL, LAFOSSE, LAVAU, LAFEVRE, LEMMENS, LENFANT, LEPINE, LORAND, MASSIN, PECQUEREAU, SAHLI, SAUVAGE, WATERLOT.

ONT VOTE « NON » :

Mmes : BISET, CRUCKE, DEPREST, FONTAINE, PREVOT.

MM. CORNU, DELL'AERA, LESNE, PARMENTIER E., PARMENTIER L.,
VANDENAMEELE, URBAIN, VICAIRE.

▪ **en matière d'octroi de subventions.**

« LE CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT,

Vu les dispositions du Code de la démocratie locale et de la décentralisation en ce qu'il concerne les subventions ;

Vu le décret du 31 janvier 2013 modifiant certaines dispositions dudit Code, en son article L2212-32 §6 ;

Vu la circulaire du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville du 30 mai 2013 relative à l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Sur proposition du Collège provincial,

D E C I D E :

Article 1^{er} : - De donner délégation de compétences au Collège provincial en matière d'octroi de subventions provinciales conformément aux dispositions du décret du Gouvernement wallon du 31 janvier 2013, modifiant certaines dispositions du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, à savoir :

La compétence d'octroyer les subventions :

- 1° qui figurent nominativement au budget, dans les limites des crédits qui y sont inscrits à cet effet et approuvés par l'autorité de tutelle ;
- 2° en nature ;
- 3° motivées par l'urgence ou en raison de circonstances impérieuses et imprévues. La décision du collège provincial adoptée sur la base de l'alinéa 1^{er}, 3°, est motivée et est portée à la connaissance du Conseil provincial, lors de sa prochaine séance, pour prise d'acte.

D'accorder au Conseil la possibilité d'arrêter des règlements d'octroi de subventions clairs et précis qui objectivent les conditions d'octroi dont l'exécution peut être confiée au Collège provincial.

Une délégation est également accordée pour les subventions qui ne sont pas soumises aux dispositions du nouveau décret : subsides accordés en vertu d'une loi ou d'un décret, les cotisations, les prix, ...

Article 2 : La présente délégation est accordée jusqu'au 31 octobre 2019. »

La proposition, mise aux voix par appel nominal est adoptée par 40 oui contre 13 non.

ONT VOTE « OUI » :

Mmes : AKTAS, AUBERT, BATISTINI, CAPOT, CAREME, DELFANNE, DEPLUS, DE RODDER, DESBUQUOIT, DEVLERS, GRECO, HOCQUET, HUART, MARCQ, MEIRE, RENARD.

MM. : BOITE, BOITTE, BRICQ, DECHAINOIS, DUPONT, FACCO, FARVACQUE, GOSSELAIN, GUILLAUME, HUSTACHE, JADOUL, LAFOSSE, LAVAU, LEFEVRE, LEMMENS, LENFANT, LEPINE, LORAND, MASSIN, PECQUEREAU, SAHLI, SAUVAGE, WATERLOT.

ONT VOTE « NON » :

Mmes : BISET, CRUCKE, DEPREST, FONTAINE, PREVOT.

MM. CORNU, DELL'AERA, LESNE, PARMENTIER E., PARMENTIER L., VANDENAMEELE, URBAIN, VICAIRE.

COMMUNICATION

M. le PRESIDENT signale que la prochaine réunion se tiendra le 4 décembre à 11 heures.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL

Le procès-verbal de la séance du Conseil provincial du Hainaut du 20 novembre 2018 n'ayant donné lieu à aucune observation est adopté.

CLOTURE DE LA SEANCE

M. le PRESIDENT déclare close la séance du Conseil provincial du Hainaut du 22 novembre 2018.

L'Assemblée se sépare à 16 heures 55.

Ainsi adopté en séance à MONS, le 4 décembre 2018.

(s) LE DIRECTEUR GENERAL PROVINCIAL,

(s) LE PRESIDENT,